

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL DE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Avis favorable de la Copaloc et du Conseil de participation le 08 juin 2011.

Approuvé par le Conseil communal en séance du 27 juin 2011.

Le projet pédagogique doit répondre aux besoins et aux intérêts de l'enfant et considérer celui-ci comme une personne à part entière.

1. L'équipe éducative privilégiera dès lors une pédagogie active tendant à l'épanouissement de chacun, en tenant compte des potentialités différentes et des rythmes d'apprentissage individuels.

La réussite sera favorisée notamment :

- en développant l'aptitude au bonheur de chaque jeune et en lui donnant le temps de vivre son enfance,
- en proposant des activités scolaires motivantes et dynamisantes,
- en créant un climat affectif favorable à une bonne intégration dans le milieu scolaire,
- en prenant en compte l'importance du développement corporel ,
- en décelant, aussitôt que possible, les difficultés susceptibles de freiner le développement de l'enfant, en collaboration avec le Centre PMS et les parents,
- en menant des activités d'éducation à la santé,
- en organisant des activités où les élèves du cycle 5/8 se rencontrent afin de fluidifier le passage de l'enseignement maternel à l'enseignement primaire,
- en harmonisant le passage entre chaque étape,
- en respectant les rythmes individuels d'apprentissages tout en veillant à atteindre les compétences requises à la fin de chaque étape,
- en élaborant des critères d'évaluation formative communs à toute l'équipe éducative.

Quelques mesures à mettre en pratique :

- réserver à l'enfant un accueil chaleureux et personnalisé,
- donner du sens aux apprentissages afin que l'enfant se rende compte de l'importance des savoirs proposés,
- déterminer avec précision les objectifs à atteindre et les communiquer aux enfants,
- pratiquer la pédagogie de la réussite en utilisant l'évaluation formative comme outil d'apprentissage,
- considérer l'erreur comme une source de défis, d'ajustements et de dépassement de soi et non comme une sanction.

2. L'équipe éducative veillera à amener l'enfant vers des comportements autonomes.

- en encourageant des initiatives visant à sa sociabilisation,
- en valorisant sa participation à la réalisation d'un projet,
- en développant son sens des responsabilités (charges, Charte de vie, ...),
- en privilégiant les méthodes d'apprentissage plutôt que les contenus,
- en tenant compte des besoins spécifiques de chaque enfant afin d'ajuster au mieux les apprentissages (en pratiquant la différenciation),
- en l'aidant à pratiquer l'auto-évaluation et à adapter son comportement aux circonstances,
- en établissant des contacts privilégiés avec ses parents à chaque fois que cela est nécessaire,
- en l'initiant aux nouvelles technologies de la communication.

3. L'équipe éducative emmènera l'enfant vers la citoyenneté responsable.

- en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté,
- en amenant l'enfant à prendre conscience de ses responsabilités au sein du groupe,
- en faisant de l'école le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants et ce, quelque soit le milieu social de l'enfant,
- en apprenant à chaque enfant à cultiver ses richesses au travers des différences, de chaque individu du groupe, en échangeant et en confrontant ses idées et ses convictions,
- en amenant l'enfant à être respectueux de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques démocratiques.